

## PLAN D'ACCÈS

**Maison de la chimie**  
28 bis, rue Saint Dominique  
75007 Paris

**Parking : Invalides**  
**Métro : Invalides (lignes 8 et 13)**  
**RER : Invalides (ligne C)**  
**Bus : lignes 63, 83 et 94**



**Secrétariat du colloque " Dynamisons l'accès à l'emploi des jeunes "**  
**Market Place**  
2 bis, avenue Desfeux  
92100 Boulogne-Billancourt  
Fax : 01 47 61 68 61  
[missionsjeunes@marketplace.fr](mailto:missionsjeunes@marketplace.fr)

[www.cohesionsociale.gouv.fr](http://www.cohesionsociale.gouv.fr)

## PROGRAMME

Mercredi 22 mars 2006  
Maison de la chimie - PARIS

## INVITATION

### Séminaire



## Dynamisons l'accès à l'emploi des jeunes





Jean-Louis BORLOO

### Comment aider les jeunes les moins qualifiés dans leur parcours vers l'emploi ?

Dans le contexte économique actuel, l'exigence d'un niveau élevé de qualification et de formation constitue, pour les pays européens, la meilleure chance de favoriser une croissance durable et d'offrir à notre jeunesse des perspectives d'emploi enrichissantes et valorisantes.

Cette ambition doit être poursuivie avec le souci permanent d'accompagner vers l'insertion professionnelle les jeunes sortant du système scolaire les moins armés pour accéder à l'emploi.

Nos valeurs républicaines nous incitent à les aider, car il en va de l'avenir de notre cohésion sociale.

Les jeunes sont l'énergie vitale de notre pays. L'accompagnement personnalisé jusqu'à l'emploi durable des jeunes en difficulté, axe fort du Plan de cohésion sociale, est une réponse efficace, comme le démontre le succès du CIVIS.

L'accueil et l'accompagnement personnalisé des jeunes ont été rendus possibles grâce à l'engagement des missions locales et des PAIO, mais aussi par la mobilisation du service public de l'emploi et des collectivités locales.

Il nous faut aujourd'hui aller plus loin. Pour cela il est nécessaire de prendre le temps de réfléchir sur les débouchés professionnels que nous sommes collectivement en mesure d'offrir à ces jeunes. Ce n'est qu'à cette condition que nous ferons d'un mode opératoire efficace, l'accompagnement personnalisé, une vraie solution d'insertion professionnelle réussie.

C'est pour évoquer ces sujets que nous avons voulu aujourd'hui convier l'ensemble des présidents de missions locales, dont la mission et la responsabilité sont déterminantes pour réussir notre pari collectif de l'accès des jeunes à l'emploi durable.

Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement



Gérard LARCHER

Ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes

## PROGRAMME

9h15 Introduction de Gérard LARCHER, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes

9h45 **Première table ronde : Place et rôle des élus, présidents des missions locales, dans la mise en œuvre des politiques concourant à l'insertion professionnelle des jeunes**

La capacité du président à animer le partenariat, à travers son conseil d'administration et en tenant compte des spécificités de son territoire - Jean-Raymond LEPINAY, président de l'UNML.

La montée en première ligne du président pour la mise en œuvre dans les ZUS des nouvelles mesures dont le CIVIS.

Des solutions spécifiques pour favoriser la mobilité des jeunes, notamment en territoire rural.

La mobilisation du président : clé d'accès au partenariat avec le milieu de l'entreprise.

11h15 **Deuxième table ronde : Les missions locales, acteurs du service public de l'emploi en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes**

Le rôle et la participation des missions locales au SPE, à présent inscrits dans le code du travail, s'appuient sur plus de vingt ans d'expérience de terrain.

En quoi cette participation enrichit-elle sensiblement les solutions à apporter aujourd'hui par le SPE pour répondre aux objectifs d'accès à l'emploi des jeunes ? Interventions et témoignages d'acteurs nationaux et locaux du SPE.

12h45 Conclusion de la matinée par Jean-Louis BORLOO, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

13h15 Déjeuner

15h00 **Troisième table ronde : Le Protocole 2005 : une démarche contractuelle pour faire progresser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi**

Référence commune aux missions locales et PAIO, le Protocole 2005 s'inscrit dans la continuité du Protocole 2000. Le CNML est garant de la mise en œuvre de cet accord qui a vocation à être décliné dans chaque région. Françoise DE VEYRINAS, présidente du Conseil national des missions locales.

Présentation de plusieurs initiatives régionales qui permettent aux missions locales de développer leur compétence d'intervention dans le domaine de l'emploi :

- relation durable avec les employeurs
- dispositifs régionaux d'orientation professionnelle et d'accès à l'emploi
- professionnalisation des conseillers et démarche qualité

Participation de représentants des collectivités locales et du monde économique ainsi que de présidents d'associations régionales.

16h30 Clôture par Gérard LARCHER, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes

17h00 Fin du séminaire



Secrétariat du Colloque  
Dynamisons l'accès à  
l'emploi des jeunes  
Market Place  
2 bis, avenue Desfeux  
92772 Boulogne-Billancourt cedex



## Dynamisons l'accès à l'emploi des jeunes

Mercredi 22 mars 2006  
Maison de la chimie - PARIS

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE EN MAJUSCULES

M.       Mme       Mlle

Nom .....

Prénom .....

Organisme .....

Fonction\* .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél. .... Fax .....

Mail .....

Je participerai au colloque du 22 mars 2006  oui  non

Je participerai au déjeuner  oui  non

Je donne mon accord pour que l'on communique mes coordonnées aux autres participants  oui  non

Merci de bien vouloir retourner ce coupon-réponse avant le  
**13 mars 2006 impérativement** à l'adresse du secrétariat du colloque :

**" Dynamisons l'accès à l'emploi des jeunes "**

**Market Place**

2, bis avenue Desfeux

92100 Boulogne-Billancourt

Fax : 01 47 61 68 61

missionsjeunes@marketplace.fr

\* Si vous ne remplissez pas ce champ obligatoire, votre inscription ne pourra être prise en compte.